

Thierry Desrues*

Le corporatisme agrarien au Maroc La trajectoire de l'Union marocaine de l'agriculture

Abstract. *Agrarian Corporatism in Morocco: a history of the Moroccan Agricultural Union.*

The agricultural sector played an important role in Morocco during the long reign of Hassan II. Agricultural policies reflect competing political interests and the ability of the agrarian elites close to the throne to influence the decision-making processes. However, beginning in the late 1980's such traditional orientations have come to be questioned in light of international trade liberalisation and the financial limitations of the country. In this article we propose to review these policies in their historical context and with a view to the articulation of the agricultural interest by the Moroccan Agricultural Union (UMA). This professional organisation has monopolized agricultural representation since its inception in 1958 and hence, the representation of rural interests. In so doing the UMA has for long played the role of farm lobby before the various institutions of the kingdom. This said, it appears the organisation has lost some of its functionality at the end of the nineteen-nineties, with the result that its role and future are since clouded with uncertainty.

Résumé. Le secteur agricole a joué un rôle très important au Maroc durant le long règne d'Hassan II. La politique agricole a reflété les rapports de forces politiques et la capacité des élites agricoles alliées au Trône pour influencer les processus de décision. Cependant, les orientations traditionnelles de cette politique ont été remises en cause, depuis la fin des années quatre-vingt, par la libéralisation du commerce international et les contraintes financières du pays. Dans cet article, nous proposons d'apporter des éléments d'information sur l'évolution de cette politique et l'articulation des intérêts agricoles à travers le prisme de la trajectoire de l'Union Marocaine de l'Agriculture (UMA). Cette organisation professionnelle a prétendu, depuis sa constitution en 1958, au monopole de la représentation des intérêts des agriculteurs marocains, et donc du monde rural. Ce faisant, l'UMA a longtemps joué le rôle d'un véritable lobby agraire au sein des différentes institutions du royaume. Cependant, elle semble avoir perdu sa fonctionnalité à la fin des années quatre-vingt-dix, son rôle et son avenir étant depuis lors entourés d'incertitude.

* Chercheur IESA/CSIC, Cordoue (Espagne).

Quand le Maroc accède à l'indépendance en 1956, s'ouvre une période de transition institutionnelle qui durera jusqu'au début des années 1960. Au cours de ces années, la monarchie, les diverses tendances politiques et intérêts, que l'objectif de la décolonisation avait réunis principalement au sein du parti de l'Istiqlal, vont se différencier, produisant de nouvelles alliances porteuses de projets politiques et de société divergents¹. La scène politique est dès lors marquée par une polarisation croissante entre les forces affiliées à la monarchie et celles qui ne partagent pas son projet politique de restauration de l'hégémonie du Trône, c'est-à-dire, le parti de l'Istiqlal, puis à partir de 1959, l'Union nationale des forces populaires (UNFP).

La reconnaissance des libertés publiques en 1958, puis la constitutionnalisation du multipartisme en 1962 ont servi la monarchie et ses efforts pour segmenter la scène politique et éloigner le spectre du parti unique (Ba Mohammed, 1996). Quant à l'exercice du suffrage universel, dans un pays dont plus de 70 % de la population était rurale et agricole, il n'est pas sans rappeler certains aspects des enseignements du bonapartisme soulignés par Marx (1969). Par ailleurs, les résultats des premières élections municipales (1960) et législatives (1963) ont montré que les partis de l'opposition – l'Istiqlal et l'UNFP – étaient avant tout des partis urbains (Leveau, 1976). À partir de ces éléments, on peut émettre l'hypothèse que le roi ou son entourage auraient pu susciter la formation d'un parti politique agraire qui aurait mobilisé les masses paysannes majoritaires dans le but de neutraliser l'Istiqlal et l'UNFP. Or cette solution, si jamais elle fut envisagée, ne fut pas retenue. Les *a priori* historiques de la monarchie et des élites urbaines vis-à-vis des velléités d'autonomie de la société rurale, trop souvent déclinées en termes de dissidence que le Protectorat avaient su instrumentaliser, ont été confortés par les révoltes du Rif et du Haut Atlas à la fin des années cinquante et par la « turbulence » des élus municipaux après 1960. Le Mouvement Populaire constitué en 1959 possédait bel et bien une base sociale de notables ruraux, mais la spécificité montagnarde et berbère de ceux-ci limitait les aspirations de ce parti à l'hégémonie (Marais, 1963). Par ailleurs, si sa création contribuait à la logique de segmentation de la scène politique, elle ne pouvait en aucun cas raviver ce que M. Naciri a appelé le « stress ethnique » de la gestion territoriale (1999).

Comme l'a montré Leveau (1976), la gestion des territoires et donc des hommes au niveau local s'est opérée en établissant un maillage serré de l'administration du ministère de l'Intérieur. Au niveau des douars, des *caïdats* et des cercles², les agents, de ce que les agriculteurs appellent le *Makhzen*³, ont été recrutés parmi les notables ruraux, généralement des propriétaires terriens qui

1. Pour de plus amples informations sur le système et les partis politiques marocains, nous renvoyons le lecteur à l'article de Jean-Claude Santucci dans ce volume.

2. Le gouverneur est l'agent du ministère de l'Intérieur qui représente le roi au niveau provincial ou préfectoral. Il est relayé aux différents échelons territoriaux suivants : par le *super caïd* au niveau du cercle qui réunit plusieurs *caïdats* ou commune rurales ; le *caïd* qui est l'agent d'autorité au niveau de la commune rurale et le *moqaddem* ou le *cheikh* au niveau des douars (hameaux ou villages).

n'avaient pas été compromis personnellement lors de la destitution du sultan en 1953. La cooptation de ces notables a converti le monde rural en groupe de stabilité du régime monarchique. Ce faisant, le conformisme des campagnes a été payé au prix d'un conservatisme politique et d'un contrôle social renouvelés au niveau local, relayés par une lecture sécuritaire au niveau régional et national des projets de développement agricole et rural, afin que ceux-ci ne remettent pas en cause la stratification sociale et agricole.

C'est pourquoi, si l'agriculture est devenue une des priorités du gouvernement et la politique du million d'hectares irrigués, lancée dans les années soixante, un des meilleurs garants de la pérennité du régime, cette politique a été hautement sélective bénéficiant surtout à une minorité d'agriculteurs installés dans le Maroc « utile » (Akesbi et Guerraoui, 1991). Les choix opérés ne s'inscrivaient pas seulement dans une rationalité économique de développement agricole visant à apporter des devises et l'autosuffisance alimentaire, mais possédaient une portée politique qui participait de la configuration de la base sociale du régime (Waterbury, 1975 : 168).

L'importance du poids du monde agricole dans le système politique marocain s'est traduite non seulement dans les profils professionnels des élus aux élections législatives de 1963 (47,5 %) (López García, 2000 : 22), mais aussi par la mise en place de mécanismes corporatistes de représentation tels que les chambres d'agriculture et les sièges qui leur ont été réservés au sein de la seconde chambre du Parlement (Breton, 1974)⁴. À côté des chambres d'agriculture qui n'ont été restaurées qu'en 1962, les intérêts du secteur agricole sont représentés par des organisations professionnelles aux statuts associatif ou syndical. Les premières associations créées à la fin des années 1950 sont souvent les héritières des organisations coloniales et regroupent la minorité des grands producteurs agricoles spécialisés dans des cultures à fort investissement capitaliste (agrumes, vignobles, primeurs) et dont le marché français demeure le principal débouché.

Dans cet article, nous analyserons la trajectoire de l'Union Marocaine de l'Agriculture (UMA), une organisation de statut syndical qui a prétendu, depuis sa constitution en 1958 et jusqu'à la fin des années 1990, au monopole de la représentation des intérêts de l'ensemble des agriculteurs, et donc du monde rural. Ce faisant, elle a joué le rôle d'un véritable lobby agraire influençant les

3. Le terme Makhzen signifiait avant le Protectorat d'une part, la société de cour qui entourait le sultan et, d'autre part, son administration et ses représentants locaux. L'usage du mot aujourd'hui, alors qu'il n'a pas d'existence officielle, évoque une continuité entre cette ancienne administration et celle de l'État indépendant, héritière de la tradition française et marquée par le despotisme de sa version coloniale. Le Makhzen est incarné par le ministère de l'Intérieur et son réseau d'agents d'autorité (gouverneur, caïd, cheikh et moqaddem). On peut avancer qu'il concentre les trois dimensions de la légitimité du pouvoir développées par Max Weber, la traditionnelle, la charismatique et la rationnelle légale (Chérifi, 1988 ; Claisse, 1992 ; Tozy, 1999).

4. Le collège des chambres d'agriculture s'est vu attribuer 16 sièges à la Seconde Chambre du Parlement en 1962. Ce collège, reconduit jusqu'à aujourd'hui, a reçu 33 des 81 sièges réservés aux chambres professionnelles à la Chambre des Conseillers instaurée par la Constitution de 1996.

décisions touchant le secteur agricole. Nous aborderons en premier lieu, la genèse de l'UMA. En retraçant les motifs qui ont contribué à sa constitution, nous essaierons de voir comment ceux-ci s'insèrent dans les luttes politiques entre les deux visions antagonistes de l'avenir du secteur agricole qui caractérisent l'UMA et l'UNFP. En deuxième lieu, nous présenterons l'idéologie corporatiste dont l'Union est porteuse et les modalités de médiation et de participation de ce véritable lobby agraire aux décisions politiques. En troisième lieu, nous analyserons les réponses apportées par l'UMA aux réformes économiques et politiques qui se mettent en place à partir des années 1980 et qui s'accroissent durant la décennie suivante. Enfin, au tournant des années 2000, la coïncidence de plusieurs facteurs tels que le décès du roi Hassan II, qui correspond à la fin d'un cycle générationnel au sein de la direction de l'UMA et permet un questionnement de plus en plus récurrent du mythe de la vocation agricole du pays conjugués avec de nouvelles priorités politiques, contribuent à ce que la fonctionnalité antérieure de l'UMA soit aujourd'hui entourée d'incertitude. Finalement, la question que nous nous posons, ce n'est pas tant le pourquoi de l'existence d'une organisation qui représente les intérêts d'un groupe spécifique de producteurs agricoles, mais plutôt comment cette élite restreinte a pu faire valoir ses intérêts en jouissant d'un certain monopole de la représentation de l'ensemble du secteur.

Genèse et rôle de l'Union marocaine de l'agriculture

L'Union marocaine de l'Agriculture est une organisation professionnelle agricole de statut syndical créée en 1958 et dont les objectifs sont la défense des intérêts des agriculteurs. Sa naissance obéit à une réaction de grands producteurs agricoles face à ce qu'ils considéraient comme la principale menace pour leurs intérêts et ceux du pays : la réforme agraire. Dans le contexte d'incertitude qui caractérisait la construction de l'État marocain après l'indépendance, les grands producteurs agricoles spécialisés principalement dans les productions de fruits et légumes ont compris que la défense de leurs intérêts passait par le maintien de leur influence sur la direction de la politique agricole. Dans un pays essentiellement rural et agricole, qui comprenait encore un important secteur d'origine coloniale, la mobilisation de ces agriculteurs a été une question de haute politique marquée par le soutien royal et l'affrontement avec la gauche.

La création de l'UMA et la différenciation fonctionnelle des intérêts des grands producteurs agricoles

Dans les deux premiers gouvernements de l'indépendance, les intérêts des grands producteurs agricoles marocains étaient représentés directement à travers l'occupation du poste de ministre de l'Agriculture par Ahmed Mansour Nejjaï (décembre 1955-octobre 1956), puis par Omar Abdeljalil (octobre 1956-avril

1958). La présence de ces grands agriculteurs au sein du gouvernement et les affinités de ces ministres avec l'Istiqlal⁵ expliquent alors l'absence d'une organisation nationale de défense des intérêts globaux du secteur agricole.

Le spectre de la remise en cause de la propriété foncière est devenu pressant avec la nomination du leader de la gauche, Abderrahim Bouabid, aux postes de vice-président du gouvernement et ministre de l'Economie nationale et de l'Agriculture en mai 1958. La volonté réformatrice de ce ministre, proche du syndicat ouvrier, l'Union Marocaine du Travail (UMT), et l'évolution de la politique agricole vers un rôle accru des services de l'État au détriment de celui des grands producteurs a consolidé la crainte de ces derniers de se voir marginalisés⁶. Qui plus est, spécialisés dans des cultures destinées au marché français, ces producteurs mesuraient les conséquences négatives qu'une liquidation précipitée du secteur colonial ne manquerait pas de provoquer sur leurs débouchés.

C'est dans ce contexte qu'Ahmed Mansour Nejjaï mobilise ses pairs et agit comme porte-parole du secteur au nom de sa condition d'agriculteur et de son passé de premier ministre de l'Agriculture du Maroc indépendant (Ashford, 1961). En juillet 1958, divers syndicats et associations locales et sectorielles créent l'Union Marocaine de l'Agriculture (UMA) et l'élisent président.

Nejjaï incarne le type d'agriculteurs que représente le syndicat. C'est un grand propriétaire terrien, ingénieur agricole formé à Alger, qui a modernisé ses exploitations, en particulier dans le secteur des agrumes. Issu d'une famille makhzénienne du Gharb, cet ancien caïd⁷ a participé à certaines institutions réformatrices de la Résidence à la fin du Protectorat (Rivet, 1999 : 215-216). Par ailleurs, il a acquis des créances nationalistes après avoir été démis de ses fonctions en 1947 pour avoir appuyé le discours du Sultan prônant l'indépendance (Leveau, 1976). Les idées de Nejjaï coïncidaient avec ses intérêts, sa formation et sa trajectoire. Pour lui, les grands propriétaires modernisés représentaient le fer de lance du secteur agricole marocain et le modèle à suivre pour maximiser le potentiel productif du pays (Zartman, 1964 : 128).

Le véritable événement fondateur de l'UMA se produit lorsque le syndicat organise une série de manifestations consacrées aux problèmes agricoles le 22 septembre 1958 dans la région du Gharb⁸. La présence du roi, Mohammed V, du Prince

5. Omar Abdeljalil fut l'un des premiers nationalistes et fondateurs de l'Istiqlal. Appartenant à une famille de grands propriétaires terriens, il reçut une formation d'ingénieur agronome en France (Julien, 1978 : 157-160).

6. Au début des années soixante, l'Union Marocaine du Travail (UMT), dont la section agricole, l'Union des Syndicats Agricoles (USA) regroupait les ouvriers agricoles des fermes capitalistes, considérait que l'UMA était une « fausse organisation nationale qui représentait la bourgeoisie terrienne moderne alliée à l'impérialisme », utilisant comme argument le fait que les colons pouvaient s'affilier à l'UMA et que les nationaux étaient les héritiers du modèle colonial (UMT, 1961).

7. Durant le Protectorat (1912-1956), le « caïd » était le représentant local de l'autorité du sultan placé sous la supervision des agents de l'administration civile ou militaire française. Il était souvent issu de la tribu ou de la communauté locale.

8. C'est la conclusion que nous tirons de la lecture du rapport du Conseiller Commercial de l'Ambassade de France en date du 13 octobre 1958 (Fond Couleau, IREMAM, CNRS).

Héritier, Moulay Hassan, et du ministre de l'Agriculture, Abderrahim Bouabid octroie un caractère officiel à cette manifestation. Dans le discours qu'il prononce, le roi ratifie son soutien au projet syndical de l'UMA et accepte d'inaugurer le lancement d'une campagne de labourages organisée par le syndicat. Or, le ministre de l'Agriculture va refuser que le roi parraine une action qu'il qualifie d'opération de sabotage. En effet, A. Bouabid mesurait la portée d'une action privée officialisée par le roi qui concurrençait directement la politique du gouvernement.

Les services du ministère de l'Agriculture venaient d'initier pour la deuxième année consécutive « l'Opération Labours » (*twiza*)⁹, mais en la plaçant désormais sous la tutelle exclusive des Centres de Travaux Agricoles, c'est-à-dire en excluant la contribution des grands agriculteurs mécanisés qui avaient participé à la campagne précédente. Pour Bouabid, « l'Opération Labours » est conçue comme formant partie d'un projet global de transformation sociale et politique du monde rural vers une plus grande autonomie et responsabilisation des agriculteurs. Elle vise donc à rompre les liens de dépendance auxquels sont soumis les paysans vis-à-vis des notables et des agriculteurs mécanisés, contrairement à l'alternative « paternaliste » proposée par l'UMA.

Cet événement inaugural est fort significatif de la vision de l'UMA et du rôle qu'elle entend jouer par rapport à l'État et, en particulier, face aux velléités réformatrices de la gauche. Il s'agit d'un rôle prépondérant non seulement dans la définition de la politique agricole, mais aussi dans son application et en aucun cas de subordination à cette dernière. Ce rôle est ratifié par le soutien public apporté par la monarchie ; soutien qui est présenté comme un des éléments fondateurs de la légitimité de l'UMA.

Finalement, nous pouvons avancer que la constitution de l'UMA bénéficie d'un double mécanisme de transfert de légitimité. D'une part, il se produit une différenciation fonctionnelle des intérêts agricoles par rapport à l'État. Ceux-ci passent d'une représentation personnalisée au sein du gouvernement (Nejjaï, en tant que ministre de l'Agriculture et son successeur, Abdeljalil), à une autre représentation qui prétend procéder de la société et des professionnels du secteur, incarnée par le syndicat. Par ailleurs, l'appui de la monarchie au processus de mobilisation de ce groupe octroie un statut officiel à une organisation privée, réintroduisant le fait primordial que l'UMA a été créée « d'en haut », en concertation avec le Palais et autour d'un groupe de référence réduit et puissant, les grands producteurs agricoles, identifié à un type déterminé d'agriculture et à une certaine conception de ce que devrait être l'agriculture au Maroc. Ce capital symbolique ne doit pas être perdu de vue, puisqu'il a été réactivé périodiquement chaque fois que les intérêts de l'UMA ont été remis en question.

9. « L'Opération Labours » a été lancée par Omar Abdeljalil durant la campagne agricole de 1957. Elle visait à augmenter la productivité de la production de céréales en modernisant les techniques de labourage grâce à l'introduction de la mécanisation et des fertilisants, et ce sans modifier la structure de la propriété (El Khiary, 1987). Selon Swearingen (1988 : 149-152), elle fut récupérée par Nejjaï parmi les projets de modernisation de la paysannerie élaborés à la fin du Protectorat. Elle sera abandonnée en 1962.

Le corporatisme agrarien de l'UMA

L'UMA se présente comme une organisation apolitique, c'est-à-dire indépendante des partis et se consacrant exclusivement aux affaires agricoles, dans la plus pure tradition du corporatisme agrarien¹⁰.

L'examen de ses statuts ratifie une vocation monopolisatrice proprement corporatiste (article 1) :

« unir et organiser tous les agriculteurs pour constituer un front suffisamment solide pour faire entendre la voix du monde rural face aux représentants de la politique agricole et pour représenter toutes les structures d'action collective qui surgiront dans le secteur agricole ».

Parmi les autres aspects démonstratifs de son idéologie corporatiste, signalons ses objectifs exclusivement professionnels et sa déclaration d'apolitisme (articles 2 et 7), puisqu'il est interdit statutairement d'aborder des questions politiques ou religieuses. En accord avec cette idéologie qui a imprégné son discours, l'UMA considère que la profession doit être gouvernée par le secteur et que l'État doit être à son service. Le fait qu'il s'agisse d'un groupe aux intérêts particuliers à l'intérieur du secteur ne présume pas obligatoirement de la non considération des intérêts des autres catégories d'agriculteurs et, en particulier, de la paysannerie. Or, le corporatisme agrarien de l'UMA, dans le sens où il nie l'existence d'intérêts différenciés au sein de l'agriculture marocaine et affirme partager la communauté de destin des agriculteurs quels qu'ils soient, mystifie une réalité dont les diverses composantes sont fortement hétérogènes, voire antagoniques. C'est pourquoi, la prétention du syndicat au monopole de la représentation doit

10. L'idéologie corporatiste agrarienne a dominé l'organisation professionnelle agricole française du début au milieu du *xxe* siècle. Le corporatisme agrarien français s'inscrit dans la tradition des idéologues du régime corporatiste, mais la centralité de l'autonomie de la profession agricole dans la pensée des corporatistes agrariens, qui considère que l'État est à son service ou, en d'autres termes, le refus de la subordination des intérêts professionnels à l'État, a fait que certains professionnels agricoles français se montreront critiques vis-à-vis des expériences corporatistes des régimes autoritaires de l'entre deux guerres tels que l'Italie mussolinienne. Cette tendance est illustrée par Raphael Alibert qui, cité par Hairy et Perraud (1980), propose la définition suivante : « La corporation est une organisation professionnelle d'intérêts, insérée sur le système administratif et politique, créée par l'accord des intéressés, c'est-à-dire de tous ceux qui collaborent à l'exercice d'une profession, qui vivent de cette profession, qui ont le droit d'en vivre et qui, par conséquent, ont le droit d'en assurer le bon fonctionnement et le bon rendement ». Face au pouvoir de l'État, la régulation économique et le contrôle social ne peuvent être abandonnés aux services de l'État mais à des instances intermédiaires à la fois instruments d'ordre, structures d'implantation et de pouvoir de la droite chrétienne et foncière. Comme le soulignent Hairy et Perraud (1980), chargée d'un contenu idéologique et d'un rôle politique constant, la charpente économique du corporatisme est la doctrine professionnelle : 1) la mise en relation institutionnelle des professions ; 2) la transformation en règlements de droit public des règles de droit privées émanant des professions. Si la traduction institutionnelle et l'apogée de cette idéologie se traduira dans la constitution de la Corporation Paysanne sous le régime de Vichy et contribuera à délégitimer définitivement les partisans du régime corporatif, il n'en demeure pas moins que durant des années, la profession agricole va continuer à être associée étroitement, voire à co-gérer la politique du ministère de l'Agriculture (Berger, 1975). L'expérience française en métropole et son exacerbation par les colons représentés au sein des chambres d'agriculture durant le Protectorat au Maroc n'auront pas manqué d'influencer les dirigeants de l'UMA.

revêtir les attributs de l'union. Des arguments provenant d'autres répertoires ont été mobilisés, comme la modernisation technique et le développement du coopératisme ; ce dernier étant, il est vrai, amputé de sa dimension d'alternative au capitalisme. De même, le recours à des références islamiques a alimenté la défense de la propriété privée (Zartman, 1964 : 151).

En ce qui concerne l'activité revendicative de l'UMA, son contenu est relativement stable dans la durée et coïncide avec les exigences d'une agriculture capitaliste (subventions aux intrants, aux structures de stockages, accès au crédit, prix garantis, etc.). Quant à son mode d'expression, il est éloigné de la tradition d'un syndicalisme protestataire et s'apparente plutôt aux répertoires islamique et makhzénien de la *shura* (consultation) et de la *shikayat* (réclamation) (UMA, 1992 : 41)¹¹. L'UMA est fière de n'avoir jamais convoqué une manifestation de rue ou une grève pour faire pression, mettant en exergue en passant son approche constructive de sa relation avec les pouvoirs publics, tout en se gardant d'insinuer que sa proximité au pouvoir rendait ce type de mobilisation inutile. La communication avec les ministres de l'Agriculture, le gouvernement, voire le roi, s'effectue à travers l'envoi de courriers, de sollicitations d'audience et l'organisation de réceptions. La mobilisation de ses membres se réalise à travers des réunions, des colloques et des journées thématiques qui donnent lieu à des communiqués ou des conférences de presse diffusés dans sa revue, *El Fellah* (*L'agriculteur*), dans celles des organisations sectorielles (*Maroc-Fruits*, *Le Primeuriste*), dans des magazines spécialisés sur l'agriculture (*Afrique Agriculture*) ou dans la presse économique en général. Ces événements sont autant d'occasions pour réaffirmer le consensus et la solidarité du groupe autour de son porte-parole et pour rappeler son existence aux décideurs et à la presse.

Le contrôle de la profession agricole

L'UMA n'est pas un syndicat de masse, mais une organisation de second degré qui incorpore des organisations agricoles régionales ou sectorielles déjà constituées, à son initiative ou non. Sa structure organisationnelle se réduit à l'agrégation de ces organisations qui regroupent une élite productive très spécialisée (agrumes, fruits et légumes, lait...), puissante tant en termes économiques que politiques. L'UMA a permis aux intérêts de ces producteurs d'être défendus sur tous les fronts et de dédoubler leur représentation tant au niveau horizontal

11. Les modalités de la communication dans le respect de la *qaida* (étiquette) s'apparentent au répertoire makhzénien du « Dar al-Makhzen » décrit et analysé par Tozy (1999) et les revendications aux réclamations qui rappellent les *shikayat*. Il faudrait ajouter à cela l'introduction dans les discours et les courriers de références du répertoire islamique et en particulier de la *shura* et de l'*ijma'*. Les deux citations suivantes tirées des interventions de Nejjaï dans la revue *Maroc Fruit*, « Participer à n'importe quelle œuvre utile pour nos agriculteurs, à condition qu'on les appelle, les consulte et octroie une certaine valeur à leurs suggestions » et « conseiller et guider les agriculteurs » renverraient aux hadiths suivants : « celui qui consulte ne sera pas déçu » ou « avec la consultation et seulement avec la consultation, les diverses opinions sont confortées par une décision consensuelle ».

– l'UMA se réclamant le porte-parole de l'ensemble des agriculteurs – qu'au niveau des différentes productions – les associations sectorielles accompagnant l'UMA dans ses revendications.

Les objectifs du syndicat ne passent donc pas par le développement d'incitations sélectives pour impulser l'affiliation du plus grand nombre d'agriculteurs, mais par un accès privilégié aux centres de décisions. Ceci se traduit d'un côté, par l'articulation avec les organisations sectorielles que nous avons déjà mentionné et d'un autre côté, par l'absence de développement organisationnel et la forte personnalisation de la représentation du groupe autour de son président et des dirigeants inamovibles qui l'entourent et qui composent le Bureau et le Conseil Supérieur de l'UMA.

Si l'État a favorisé les intérêts du modèle d'exploitation incarné par l'UMA, il a maintenu sa capacité d'initiative en laissant planer la menace de favoriser d'autres intérêts catégoriels tels que ceux de la paysannerie, d'autres orientations politiques en faisant des concessions aux revendications de la gauche ou économiques en donnant la priorité à l'aménagement touristique ou urbain¹². Ce type de concurrence a conduit l'UMA à expliciter publiquement ses accords ou ses critiques, à apporter des réponses *ad hoc* à des mesures gouvernementales ou à leur absence et à revendiquer sa participation aux institutions liées à la politique agricole. L'UMA a été représentée dans de nombreuses instances liées à l'agriculture¹³ et associée aux prises de décisions concernant le secteur. Cette présence stratégique a contribué à diffuser ses revendications et à ce que le profil d'agriculteurs qu'elle représente soit le grand bénéficiaire de la politique agricole et de l'accès à la terre (propriété et location), aux ressources en eau, aux services fournis par les entreprises publiques agricoles et les instances d'appui à la production.

Toutes ces informations nous permettent de comprendre l'existence d'une structure qui représente les intérêts de ce groupe d'agriculteurs et leur présence

12. Des exemples des contradictions qui ont accompagné le développement de la capacité infrastructurelle de l'État, le jeu clientéliste de cooptation des élites agricoles et rurales, l'interprétation du Makhzen, la place réservée aux paysans et l'attitude du régime vis-à-vis de l'opposition de gauche ont marqué la courte expérience de l'Office Nationale de l'Irrigation (1960-1965) (Brunet, 1972 : 249-267 ; Pascon, 1980 : 268-270), les projets successifs de réformes agraires d'abord, puis agricoles ensuite (Swearingen, 1988 : 161) ou l'élaboration et l'application des projets Sebou et DERRO (Leveau, 1976). Enfin, la lecture du rapport Zaanoun, du nom du Secrétaire général du ministère de l'Agriculture illustre les décalages entre les discours et les pratiques (Bouderbala, Chraïbi, Pascon, 1977).

13. Signalons quelques exemples : les trois représentants du secteur agricole au sein du Conseil Supérieur de la Planification créé en 1958 par le gouvernement Ibrahim étaient membres de l'UMA. L'Union Marocaine des Mutuelles Agricoles, créée au début des années soixante, suite à la nationalisation du secteur, a été présidée pendant des années par le vice-président de l'UMA. L'Office de Commerce Extérieur, créé en 1966, dut accepter en 1967 la présence du Président de l'UMA au sein de son Conseil d'Administration en tant que représentant du secteur et, plus tard, en 1976, celle des représentants des associations sectorielles de producteurs exportateurs de fruits et légumes (ASPAM, APPAS et ASPRIM). Les Unions de Coopératives (Union Nationale des Coopératives Agricoles Laitières et Union Nationale des Coopératives Agricoles du Maroc) ont intégré l'UMA dès leur création dans les années 1970. Enfin plus récemment, l'UMA a obtenu la présence de deux représentants au sein du Conseil Consultatif du Suivi du Dialogue Social constitué en 1994.

au sein de certaines institutions. La question que nous nous posons concerne le monopole représentatif et le statut d'interlocuteur privilégié de l'ensemble de la profession agricole dont l'UMA a joui dans le contexte de l'agriculture marocaine, caractérisé par une forte hétérogénéité. Des éléments de réponse peuvent être apportés en analysant les répertoires de légitimation utilisés par l'UMA et ses stratégies de médiation.

Défense des intérêts agricoles et modalités de la participation politique

Face à la société globale, les dirigeants de l'UMA se présentent comme une élite corporative, un groupe de référence, préoccupé par les questions agricoles, qui défend ses intérêts professionnels. Leur rapport à la terre et leur assise locale leur confèrent les attributs de la notabilité et font qu'ils se considèrent comme les représentants naturels de la communauté locale. De même, la concentration de divers capitaux – économiques, sociaux, éducatifs et professionnels –, et leur tradition familiale de service aux alaouites et à la religion (les titres de Haj et Moulay de certains dirigeants l'attestent) se traduit logiquement par un accès privilégié aux centres de décision au niveau national. Cet accès est ratifié par leur présence au sein de nombreuses institutions locales (conseils municipaux, chambres d'agriculture, assemblées provinciales) et nationales (Parlement, Promotion nationale, colloques, diverses commissions et organismes publics, etc.), que ce soit à travers des mécanismes de cooptation ou électoraux. Au nom de l'apolitisme de l'Union, la participation politique de ses membres a toujours été considérée comme un choix individuel qui ne compromettrait pas le syndicat. Même si l'UMA revendique un apolitisme ratifié par ses statuts, la question se pose de l'articulation entre les activités politiques et syndicales de ses dirigeants. Pascon (1983) affirmait que :

« dans un pays comme le Maroc, où la propriété foncière et la possession du pouvoir politique sont deux composantes difficilement dissociables, la production agricole et la propriété de la terre ont une importance stratégique. Avant la possession de capital ou de connaissance technique, le pouvoir politique est le meilleur moyen pour accéder à la propriété et la propriété est le meilleur moyen pour conserver le pouvoir ».

La participation politique : la dissociation virtuelle des intérêts professionnels et de l'affiliation partisane

La couleur politique des dirigeants de l'UMA importe peu et traduit généralement la conformité de ceux-ci vis-à-vis des directives du régime. Ceci est valable tant que celles-ci n'entrent pas en contradiction avec leurs intérêts. En 1962, l'UMA a fait campagne pour le « oui » au référendum constitutionnel. Lors des premiers suffrages au début des années 1960, les dirigeants du syndicat se

sont retrouvés sous les couleurs de l'Istiqlal, mais aussi de l'UNFP et du Front de Défense des Institutions Constitutionnelles (FDIC), les données sociologiques locales expliquant l'affiliation à une formation plutôt qu'à une autre¹⁴. Aux élections législatives de 1963, Nejjaï s'est présenté sous les couleurs de l'Istiqlal. Devant l'excellent score réalisé dans sa circonscription, supérieur aux leaders historiques de l'Istiqlal, O. Marais (1965 : 102) a considéré qu'il apparaissait comme porteur d'une relève à la vieille garde du parti. Cette évolution ne s'est pas concrétisée. Au contraire, il s'est produit un éloignement croissant entre Nejjaï et l'Istiqlal, motivé entre autre, par l'appui du *zaim* du parti, Allal El Fassi, aux projets de réformes foncières. Le fait que le président de l'UMA ait été arrêté après les législatives de 1963 pour avoir protesté avec d'autres candidats istiqlaliens devant l'ambassade américaine contre l'utilisation de blé américain par le gouvernement durant la campagne électorale (Waterbury, 1975) peut avoir contribué à assagir ses ambitions politiques. Surtout, cet événement révèle d'une part, la confusion entre les fonctions politiques et les fonctions de représentant agricole, et d'autre part, que même un personnage aussi puissant que Nejjaï, que ce soit au nom de l'Istiqlal ou de l'UMA, ne pouvait franchir les limites de ce qui était alors légitimement revendicable dans un contexte donné¹⁵. De même, son arrestation prouve que les manifestations publiques ne pouvaient se situer dans un domaine réservé de la couronne – les relations extérieures.

Après la parenthèse de l'état d'exception (1965-1970), la participation politique des dirigeants de l'UMA, qui officiellement n'engage pas le syndicat, s'effectue de préférence sous l'étiquette des partis créés pour regrouper les « neutres » ou « indépendants » tels que le Regroupement National des Indépendants (RNI), le Parti National Démocratique (PND) ou l'Union Constitutionnelle (UC)¹⁶. Quoiqu'il en soit, la condition d'élu leur a permis de représenter leurs intérêts au sein des institutions politiques où ils ont toujours privilégié la défense de leurs intérêts par rapport à des disciplines partisans, il est vrai, peu contraignantes.

Les relations de l'UMA avec le gouvernement

Les relations avec le gouvernement ont été biaisées par le fait que la présidence de l'UMA était occupée par un ancien ministre de l'Agriculture et que l'Union avait un accès direct à l'entourage du Palais, voire du roi. C'est pourquoi, ses dirigeants ont eu les portes des ministères ouvertes, se rendant en audience chaque fois qu'un nouveau ministre de l'Agriculture était nommé. Logique-

14. Leveau (1976 : 209), qui analyse les élections législatives de 1963, soulignait que dans les circonscriptions du « Maroc utile », 34 des 105 candidats qui appartenaient à un syndicat étaient membres de l'UMA. Au sein de la Chambre des Représentants, 10 députés étaient affiliés à l'UMA (la moitié s'était présentée sous les couleurs de l'Istiqlal, alors que le reste se partageait entre l'UNFP, le FDIC ou les indépendants).

15. À cette époque, les difficultés financières du pays faisaient qu'il était important de maintenir de bonnes relations avec les États-Unis et l'appui de la BIRD.

16. À propos de ces partis nous renvoyons de nouveau le lecteur à l'article de J.-C. Santucci dans ce numéro.

ment, tant que leurs intérêts n'ont pas été remis en question, les relations avec le gouvernement ont été fluides.

Un des premiers succès revendiqué par l'UMA concerne la suppression de l'impôt *tertib*¹⁷ et son remplacement par un impôt agricole après l'intervention du roi Hassan II en 1962. Cette mesure a permis l'exonération de 2 400 000 agriculteurs (Fikri, 1988 : 73), dont on peut difficilement mesurer l'impact si ce n'est que les paysans échappent ainsi aux exactions fiscales séculaires du Makhzen. Surtout, elle donne lieu à une sous-évaluation des revenus des 250 000 agriculteurs soumis au nouvel impôt (Berrada et Saïd Saadi, 1992). Ces derniers sont les grands bénéficiaires d'un impôt agricole qui, d'ailleurs, ne sera pas perçu pendant les périodes de sécheresse.

Les relations de l'UMA avec le Parlement

Durant la courte expérience démocratique de 1963 à 1965, la formation d'un front agraire au sein du Parlement, avec à sa tête Nejjaï, a réussi à augmenter le budget du ministère de l'Agriculture contre l'avis du gouvernement qui affirmait que le Parlement n'avait pas de compétences en la matière (Moore, 1970 : 160). Suite au rétablissement de la vie parlementaire à partir de 1977, l'UMA a mobilisé les députés et, en particulier, ceux qui avaient des intérêts dans le secteur, pour bloquer toutes les réformes fiscales et budgétaires qui allaient à l'encontre de ses intérêts. À chaque occasion, la mobilisation s'est effectuée en dehors de toute discipline partisane, privilégiant les intérêts privés agricoles au nom du rôle de l'agriculture et des agriculteurs dans le pays. En 1976, les députés réunis sous la houlette de Nejjaï ont voté contre le projet de Loi du gouvernement qui limitait la propriété¹⁸. En 1970, le front agraire a obligé le gouvernement à retirer le projet de réforme de la fiscalité agricole. Au cours de la législature 1977-1983, les initiatives de l'UMA ont avorté toutes les réformes visant une plus grande contribution fiscale et financière des agriculteurs (Fikri, 1988 ; El Mesmoudi 1993 : 570). Le dernier épisode que nous voulons mentionner concerne la réforme de la fiscalité qui a été adoptée finalement par le Parlement en 1982 et promulguée en 1984. Suite à son échec, l'UMA en a appelé à l'arbitrage

17. L'impôt agricole *tertib* se réalisait à partir du rendement moyen de la terre alors que le nouvel impôt agricole sera évalué sur la base du revenu potentiel, c'est-à-dire le revenu attendu en moyenne calculé sur la base de la capacité de production de la terre.

18. Dans un entretien publié dans la revue du Ministère de l'Agriculture, *Le Terroir* (juillet 1999), le député du Mouvement Populaire, Zemrag M'Barek, rappelle sa position dans ces termes : « J'appartenais à un parti pro-gouvernemental, mais j'étais contre ce projet car je considérais qu'il allait à l'encontre des intérêts du pays. Malgré les consignes du parti, nous avons voté contre ce projet car nous sommes des professionnels et nous nous préoccupons seulement de l'intérêt du pays indépendamment de notre couleur ou orientation politique ». En 1999, ce grand producteur agricole était toujours membre du Mouvement Populaire et député, fonctions auxquelles il faudrait ajouter celles de Président de la Fédération Nationale des Chambres d'Agriculture, d'élus de la Chambre d'Agriculture de Béni Mellal, de membre de la direction de l'UMA en tant que président de l'Association Marocaine des Producteurs de Céréales et Légumineuses (AMPCL) et membre des Conseils d'Administration de l'ASPAM et l'ASPEM.

royal (UMA, 1992 : 94). L'application de l'impôt général sur le revenu (IGR) a été suspendue pour le secteur agricole par un décret royal du 21 mars 1984 qui a exonéré de tout impôt direct les revenus agricoles jusqu'au 31 décembre 2000. En 1989, un nouveau projet d'IGR a mobilisé de nouveau l'UMA. Le 31 décembre 1992, Hassan II annonçait le report de l'exonération fiscale jusqu'à l'année 2020. Pour l'UMA et le front agraire, le roi, Hassan II était bel et bien le « dernier recours » (UMA, 1992 : 94).

Le dernier recours : le roi

Si après l'indépendance l'alliance de l'UMA avec la monarchie s'est consolidée, c'est grâce à la capacité de cette dernière à clore les débats par des décisions favorables aux grands producteurs agricoles, contribuant ainsi au conformisme de ceux-ci avec la politique de la couronne. Le roi Hassan II, en tant que grand propriétaire terrien, féru d'agriculture, partageait à titre personnel avec l'UMA une même communauté d'intérêts.

Le discours prononcé par le roi Hassan II lors de sa réunion avec les membres de l'UMA en 1984 révèle une conception organique du monde agricole et rural, une vision du rôle de l'agriculture et de la modernisation agricole similaire à celle défendue par l'UMA. En rappelant son appartenance à l'UMA, le roi se présentait comme le « patriarche » de ce qu'il appelle « la famille des agriculteurs »¹⁹. Il a salué la présence des grands producteurs et l'effort des ingénieurs de l'Équipement et des Travaux Publics. Mais il a regretté l'absence des petits agriculteurs et critiqué le manque de résultats de la politique de vulgarisation dont les agents ont été accusés du marasme qui caractérise la situation de cette catégorie de producteurs.

La transformation de l'activité agricole en un secteur hautement administré par le ministère de l'Agriculture, mais aussi par ceux des Travaux publics et de l'Intérieur, a fait que l'UMA a recouru à l'arbitrage royal en cas de conflit. De même, quand les décisions royales n'étaient pas conformes aux intérêts de l'Union, ses dirigeants n'ont pas hésité à s'adresser au Palais (UMA, 1992). En dehors des questions budgétaires et fiscales, par deux fois en 1965 face au projet de loi de réforme agricole et de nationalisation du commerce extérieur, le roi a exprimé son accord avec les réserves émises préalablement par l'UMA (Moore, 1970 : 161). La communication entre l'UMA et la couronne n'a jamais été interrompue et la publicité autour des grandes manifestations nationales – telles que les colloques nationaux sur l'agriculture de 1964 et 1981 – ont ratifié un consensus déjà négocié ou l'ont précisé (UMA, 1992).

L'UMA a rappelé chaque fois que cela a été nécessaire l'existence de la contrepartie du pacte de loyauté : l'accès privilégié aux bénéfices de la politique agricole ou la définition d'une politique qui serve ses intérêts. La nécessité pour

19. Devant le parterre des représentants « d'une famille en proie à de nombreuses difficultés », le roi n'hésitera pas dans un excès de paternalisme à évoquer son rêve inaccompli de se consacrer exclusivement à l'agriculture (UMA, 1992 : 17).

les grands agriculteurs de pérenniser leur situation privilégiée et le contrôle de la main d'œuvre rurale les poussait au conservatisme alors que leur modèle d'accumulation capitaliste passait par des investissements et l'accès à des ressources nécessaires à la compétitivité de leurs exploitations. D'une certaine façon, les grands agriculteurs ont été prisonniers d'un dilemme semblable à celui de la monarchie : un désir de modernisation et un impératif de conservation. Une fois les questions de la propriété agricole et de la fiscalité entérinées, leurs logiques d'action collective aux visées essentiellement redistributive et de médiation, confidentielles et ciblées auprès des plus hautes instances de décisions du pays semblent en décalage avec les changements qui se produisent dans les années 1980 et qui s'intensifient au cours des années 1990.

L'UMA dans le contexte de la "double transition" (1985-2000)

Au milieu des années quatre-vingt dix, les changements dans le sillage des mesures d'ajustement structurel (1984), insèrent le Maroc dans les discours, voire des pratiques, de la "double transition", économique et politique. Au niveau économique, toute une série de projets de réforme sont élaborés et appliqués dans des secteurs jugés prioritaires pour moderniser le tissu économique et faciliter ainsi leur intégration dans un contexte où le marché et le commerce international seraient plus présents. Au niveau politique, s'ouvre une période de "décompression autoritaire" accompagnée d'ajustements institutionnels qui visent à la formation d'un gouvernement d'alternance. Cette double dimension est en fait très imbriquée et envoie des signes d'ouverture aux acteurs sociaux et économiques que certains sauront interpréter comme autant d'opportunités pour renégocier leur rôle, ce qui est légitime de revendiquer et pour reformuler les modalités d'expression de leurs intérêts.

Dans le secteur agricole, les deux programmes d'ajustement structurel (1985-1987 et 1989-1993) et la fin du monopole de l'Office du Commerce Extérieur (1986) ont supposé une redéfinition des fonctions de l'État. Celle-ci n'a pas été sans difficultés et résistances, provoquant l'ajournement de certaines mesures (Akesbi, 1997). Ces changements et la signature des accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en avril 1994 et d'un accord d'Association avec l'Union Européenne en février 1996 sont au centre des préoccupations de l'UMA et de ses organisations affines. Mais c'est surtout l'application des premières mesures de libéralisation du commerce des bananes (juillet 1994) et des céréales (juin 1996) qui ont agi comme un "réactif" au sein du secteur agricole organisé. L'UMA va rejouer sa partition, dédoublant le discours des organisations sectorielles tout en le restituant dans le cadre général du secteur, et ce, en montrant une volonté de réaffirmer son rôle de porte-parole du monde agricole.

La réaction à la libéralisation économique

L'UMA a dénoncé la politique de libéralisation économique et commerciale qu'elle considère comme un abandon de l'agriculture par l'État. À son avis, ce processus s'apparente à une mise en subordination du secteur agricole par rapport à d'autres priorités économiques, ce qui contredit la trajectoire du pays ainsi que les recommandations émanant des discours du roi. D'un côté, l'Union s'élève contre les stratégies sectorielles de mise à niveau qui excluent l'agriculture et révèlent selon ses dirigeants une méconnaissance de la réalité du pays de la part de ses promoteurs. En même temps, elle réclame une phase de transition, afin que les agriculteurs, soutenus par l'État, puissent aussi se mettre à niveau. D'un autre côté, elle revendique le transfert au secteur des anciennes prérogatives des entreprises publiques de l'État.

La crise du marché des céréales en 1996, qui suit l'application des mesures de libéralisation des importations, va mobiliser le secteur et procurer à l'Union une visibilité médiatique rénovée contrastant avec une certaine marginalisation de fait. Le gouvernement Filali (janvier 1995-août 1997) et, en particulier, le ministre de l'Agriculture, Hassan Abouyoub, sont la cible des critiques. Ils sont qualifiés de technocrates et d'agents de la mondialisation dont les mesures de libéralisation commerciale ont été considérées comme « unilatérales », « précipitées, mal pensées et mal négociées »²⁰.

Cette mobilisation a conduit à la signature de la « Déclaration Commune » le 15 mai 1997 entre les ministères de l'Intérieur, des Finances, des Travaux publics et de l'Équipement et de l'Agriculture, d'une part, et les représentants des associations de producteurs agricoles et des chambres d'agriculture, de l'autre. Cette signature est présentée comme l'acte fondateur d'un pacte qui doit instaurer la concertation périodique entre le gouvernement et les représentants du secteur²¹. Or, le processus, qui aboutit à ce qui apparaît plutôt comme une déclaration d'intentions, répond à des motifs politiques (qui ont trait à la célébration immédiates d'élections locales, la préparation de l'alternance gouvernementale, au rôle que compte y jouer l'incontournable, ministre de l'Intérieur, Driss Basri) et financiers (dans le cadre de négociations avec la Banque mondiale)²².

20. Comparer ces propos de Nejjaï rapportés par *Afrique Agriculture* (n°1594, 1997) avec le discours du roi du 3 mars 1997 : « C'est que, comme tu le sais, cher peuple, le Maroc a toujours été, et continue d'être, un pays agricole. Nous avons tous hérité de nos illustres aïeux l'amour de la terre et du paysan. Et Nous ne cesserons jamais, pour notre part, d'entourer ce paysan de notre sollicitude et ne le laisserons point devenir la victime de la mondialisation ou des conventions qui ont été exécutées de manière peut-être hâtive ». Nejjaï et l'UMA considèrent que la crise du secteur agricole est due au fait que le gouvernement n'a pas associé le secteur au processus de négociations (*Afrique Agriculture*, n°1594, 1997).

21. Voir le texte de la Déclaration Commune dans *Maroc-Fruit*, juillet 1997. La Déclaration faisait écho aux pactes signés en 1996 entre la CGEM et le ministère de l'Intérieur, puis entre ceux-ci et les organisations syndicales. Pour une analyse fine de ces pactes et de leurs enjeux, nous renvoyons le lecteur à l'article de M. Catusse (1998).

22. Pour une analyse des logiques politiques qui accompagnent le processus de mobilisation, nous nous permettons de renvoyer le lecteur à notre article, « Governability and agricultural policy in Morocco:

D'ailleurs, rapidement l'absence de réalisations concrètes est dénoncée par l'UMA pour justifier le maintien de la mobilisation. Elle annonce le 30 juin 1997 l'adhésion de nombreuses organisations agricoles, qu'elle considère comme la preuve d'une légitimité renouée de la représentation du secteur. Partant, elle se pose en interlocuteur incontournable face au gouvernement. En fait, certaines organisations étaient déjà membres de l'Union alors que les dirigeants des autres étaient associés, même si elles n'avaient pas établies de relations organiques. Seules l'Association nationale des éleveurs de bovins (ANEB) et l'Association des producteurs exportateurs de fruits et légumes (APEFEL) étaient réellement nouvelles²³. La publicité que donne l'UMA à ce qu'elle présente comme l'événement fondateur d'une légitimité renouvelée contraste avec la réalité de la réorganisation promise, donnant l'impression d'un contenu essentiellement discursif non dépourvu de pertinence tactique au regard de la conjoncture de la « double transition » (réformes économiques et préparation de l'alternance). Dans ce sens, il semble bien que l'UMA entendait dissiper les doutes sur sa représentativité et sa fonctionnalité, tout en s'opposant au statut d'interlocuteur unique octroyé aux chambres d'agriculture auprès de l'administration publique par le dahir du 3 avril 1997²⁴. Malgré cette mobilisation face aux mesures de libéralisation économique et commerciale, l'UMA demeurait prisonnière d'un discours de crise, corporatiste et victimiste, en décalage avec les mutations nationales et internationales, les attentes des pouvoirs publics et les problèmes de la majorité des agriculteurs, sans parler de ceux des paysans.

Le gouvernement de l'alternance

La nomination du gouvernement Youssoufi en mars 1998 a significé un changement d'interlocuteurs pour l'UMA, puisque l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP), principal représentant de la gauche, avait été par le passé un adversaire politique et idéologique. L'ambivalence reflète la position de l'UMA, dont le Président affirme dans la revue de l'ASPAM, « Maroc Fruit », d'une part, qu'une nouvelle page s'ouvre avec le gouvernement de l'Alternance et qu'il faut « oublier les anciens malentendus et litiges » et, de l'autre, que « les cadres de l'opposition aujourd'hui au gouvernement sont de bons patriotes et possèdent une bonne formation intellectuelle », même s'ils « manquent d'expérience » dans

functionality and limitations of the reform discourse », à paraître dans *Mediterranean Politics* (Vol. 2/10, 2005).

23. Les organisations qui ont participé à cette réunion furent : l'ASPAM (Association de producteurs d'agrumes du Maroc), l'AMPROCEL (Association marocaine des producteurs de céréales et légumineuses), l'UNCAM (Union des coopératives agricoles marocaines), l'APPSG (Association des producteurs de plantes sucrières du Gharb), l'APEFEL (Association des producteurs exportateurs de fruits et légumes), l'ASPEM (Association des primeuristes exportateurs du Maroc), l'ANEB (Association nationale d'éleveurs de bovins), l'APROBA (Association de producteurs de bananes), l'AMMS (Association marocaine de multiplicateurs de semences) et l'ADAME (Association de développement arboricole de Meknès).

24. La légitimité de l'UMA fut réaffirmée par les dirigeants des organisations qui reproduisirent de nouveau les arguments traditionnels fondés sur son capital historique et symbolique : « Nous voulons renforcer les rangs, créer une organisation solide, restructurer et mettre en marche une nouvelle politique pour cette Union qui travaille depuis près de quarante ans pour défendre le monde agricole », déclara son président, Ahmed Mansour Nejjaï, à la presse (*L'Economiste*, 7 juillet 1997 ; *Afrique Agriculture*, septembre 1997).

la gestion des affaires du pays. Ce faisant, l'UMA revendique de nouveau son rôle d'interlocuteur et rappelle sa longue tradition de défense des intérêts de l'agriculture et du monde rural, son caractère apolitique et exclusivement professionnel et sa prédisposition à collaborer avec la nouvelle administration. Vu le caractère conflictuel qui a marqué les relations de l'UMA et de ses organisations affiliées avec les derniers gouvernements Filali, on peut avancer l'hypothèse que les réticences de l'USFP face aux mesures économiques de libéralisation pouvaient laisser entrevoir l'espoir au sein de l'Union d'une pause, voire d'une révision de la politique de privatisation des services publics agricoles et de libéralisation des échanges agricoles.

Le nouveau ministre de l'Agriculture, Habib El Malki, membre de l'USFP et éminent économiste, a su éloigner les craintes des dirigeants de l'UMA en les recevant le 2 avril 1998 et en leur assurant qu'il allait appliquer les recommandations contenues dans la "Déclaration Commune", et, en particulier, la politique de concertation avec les agriculteurs. Finalement, l'UMA se présente comme un interlocuteur indispensable, fort d'une longue tradition et toujours représentatif des intérêts de l'agriculture puisque son leadership est le fruit du consensus des principales organisations sectorielles agricoles. Cependant, les revendications qu'elle formule au Ministre se caractérisent toujours par la continuité.

L'évolution de la politique agricole : la sectorialisation et la marginalisation de l'UMA

L'autonomie de certaines associations sectorielles de producteurs qui se sont développées en marge de l'UMA, l'absence d'une politique agricole horizontale ainsi que la sectorialisation de la politique agricole et la contractualisation des relations des associations avec les Directions de la production végétale et de l'élevage du Ministère ont réduit la fonctionnalité et la légitimité de l'UMA.

En 1999, l'Association nationale des éleveurs d'ovins et de caprins (ANOC) a débattu avant de se décider à s'affilier à l'UMA. Quant à l'APEFEL²⁵, certains de ses membres n'ont pas hésité à rompre publiquement le consensus en rappelant que l'adhésion n'était pas un chèque en blanc et qu'ils attendaient une réforme de l'organisation interne de l'Union. Leurs critiques ont concerné les déficits organisationnel, fonctionnel et démocratique, non seulement de l'UMA mais aussi de la plupart des associations de producteurs. Ce type de propos, qui rejoignait les convictions de certains cadres du ministère de l'Agriculture, a suscité la controverse avec la direction de l'UMA. Dans ce sens, la rupture du consensus n'est pas étrangère à l'opportunité que représentait la nouvelle conjoncture du gouver-

25. L'APEFEL, créée en 1994, est née de la dissidence de jeunes producteurs de fruits et légumes de la région du Souss qui quittèrent l'Association des producteurs de primeurs exportateurs du Maroc (ASPEM) à cause de l'immobilisme de la direction de cette dernière. L'APEFEL se singularise par la présence de grands groupes capitalistes et d'unions de coopératives ainsi que de membres identifiés avec la gauche et concrètement avec l'USFP, tels que son président le député, A. Mouisset ou le nouveau maire d'Agadir, T. Kabbage.

nement de l'Alternance. La nouvelle administration était en train de terminer un projet de réforme de la politique agricole qui attribuait un rôle prééminent aux organisations professionnelles agricoles. Une des principales préoccupations du ministère de l'Agriculture concernait la fonctionnalité des associations vis-à-vis de ses objectifs de modernisation du secteur. C'est pourquoi, l'UMA s'est vue concurrencée par deux discours qui, d'une part, ont révélé la différenciation en cours au sein des élites productives agricoles et, d'autre part, ont contribué à légitimer le rôle renouvelé des associations de producteurs quand celles-ci sont capables de se transformer en acteurs prépondérants de la définition et de l'application des mesures de la politique agricole. L'APEFEL a développé un discours offensif d'entrepreneurs agricoles insérés dans les circuits du marché international, en cohérence avec le profil de sa base sociale et le contexte de libéralisation du commerce agricole, alors que l'ANOC a misé sur la professionnalisation des éleveurs et évolué, en accord avec l'importance retrouvée du développement rural, vers l'extension de son modèle à la modernisation de l'exploitation familiale. Les discours, les activités et les services de ces organisations contrastent avec le monologue et l'inactivité de l'UMA. Face à cette situation, les dirigeants de l'UMA ont essayé de se légitimer en appelant à la tradition, au capital historique de l'organisation, à leur prédisposition à s'adapter à la nouvelle conjoncture. Cependant, ces professions de foi sont demeurées de l'ordre du discours, buttant sur l'absence de mécanismes organisationnels pour résoudre les conflits internes et réformer son fonctionnement.

*

* *

La création de l'UMA et sa trajectoire postérieure en tant que représentant des agriculteurs ont été fonctionnelles vis à vis de l'économie politique marocaine, la configuration du pouvoir et les techniques de gouvernementalité développées sous le règne d'Hassan II. Ce cadre a contribué à instaurer un type d'articulation des intérêts limité aux élites et sanctionné par le Palais, ce dernier monopolisant la représentation suprême et régulant les modalités de la médiation en accord avec ce principe monopolistique. En nous inspirant de la sociologie de la domination développée par Pierre Bourdieu (2001), nous pouvons conclure en considérant que la constitution de l'UMA et son statut monopolistique d'interlocuteur se sont apparentés à un processus d'intégration discriminante. L'octroi de ce statut a été discriminant dans la mesure où il s'est produit au détriment de la représentation de l'hétérogénéité de la population agricole dans son ensemble. L'appui du roi, qui a assisté aux actes d'inauguration et a accepté d'en être membre, a opéré comme une délégation de la représentation de l'ensemble des agriculteurs à un groupe de référence déterminé. Ce groupe d'intérêts privés a acquis ainsi un statut officiel qui le convertissait en parole autorisée par le pouvoir suprême, amputant, par conséquent, la légitimité de l'opposition ou d'une organisation alternative.

Comme nous l'avons vu, le statut d'interlocuteur de l'UMA ne semblait, cependant, pas assuré définitivement. Il a été soumis à la concurrence du personnel étatique, à l'existence d'une représentation professionnelle au sein des chambres d'agriculture et aux critiques des partis et des organisations syndicales. C'est pourquoi, l'UMA s'est vue obligée de reproduire périodiquement l'acte fondateur du groupe à travers des mobilisations symboliques, la sollicitation d'une audience auprès de chaque nouveau ministre de l'Agriculture, la projection publique lors de grandes manifestations nationales et surtout la communication avec le roi, Hassan II, et son entourage.

En proclamant et en ratifiant la symbiose de la conception du roi et de celle de l'UMA quant au rôle de l'agriculture dans le pays, les discours et les conduites symboliques ont exprimé un consensus universel au nom de l'intérêt général, alors que l'examen des réalisations a montré qu'ils ont contribué aussi à occulter la domination et la collusion d'intérêts, puisque, loin d'être intégraux et universels, ceux-ci étaient spécifiques et partant discriminants.

L'UMA n'a pas connu de développement organisationnel qui aurait pu la transformer en organisation de masse. Elle n'a pas intégré les petits agriculteurs contrairement aux souhaits de Mohammed V et de Hassan II. La puissance des intérêts de l'UMA, assise sur la concentration des divers capitaux économiques, culturels, symboliques et politiques, a contribué à *fermer* le champ de la représentation agricole et permis de produire une opinion légitime conforme aux intérêts du groupe, qui, puisqu'elle est monopolistique et exclusive, a fini par être la seule. Ce mécanisme de transfert l'a transformé en opinion officielle de l'ensemble de la profession. Dans ce sens, la conjonction de la discrimination et du monopole de la représentation fait que, plutôt que de parler au nom des agriculteurs, l'Union a parlé à leur place.

Ce bilan de la trajectoire de l'UMA contraste avec le silence et l'inactivité dont elle a fait preuve ces dernières années. Marginalisée par le rôle prépondérant acquis par certaines organisations sectorielles, par la fonction horizontale d'interlocution dévolues aux chambres d'agriculture (pourtant décriées et inopérantes) et par la remise en cause de la vocation agricole du pays, l'UMA a perdu sa pertinence. Une fois les questions de la fiscalité et de la propriété foncière résolues au début des années 1990, son immobilisme et le non-dépassement de son « vice » de naissance : l'intégration discriminante, sont apparus comme délégitimants. L'immobilisme se perçoit au sein de ses dirigeants, inamovibles à leur poste malgré leur vieillissement. Leur cycle générationnel a coïncidé avec la fin du règne d'Hassan II et d'une certaine vision de la place du secteur agricole qu'ils partageaient et qui leur était propre. Ce constat se retrouve à travers la permanence des revendications et de l'inadaptation de la structure, du fonctionnement interne et du discours de l'UMA. L'ensemble de ces facteurs et l'attention portée à d'autres secteurs économiques ou au développement du monde rural conduisent à penser que l'UMA risque de disparaître. Si elle veut survivre, elle doit se rénover sur la base de nouvelles références fondatrices. Le silence de l'Union depuis le début des années 2 000 fait que la première issue semble aujourd'hui l'emporter.

Cependant, nous ne pouvons pas écarter la seconde possibilité. Celle-ci pourrait prendre deux directions : une première, surgirait d'un transfert de pouvoir au sein de l'UMA, qui serait accompagné par une réorganisation au profit des organisations les plus puissantes et les plus actives dans leurs secteurs de production respectifs, à savoir : l'ANOC, l'APEFEL et l'ASPAM. Or, l'intégration de ces deux dernières organisations au sein de la Fédération Nationale de l'Agriculture et l'Agro-Industrie (FENAGRI) semble éloigner cette solution. Une seconde direction consisterait dans l'investissement de l'UMA par une nouvelle élite d'agriculteurs appartenant à une autre génération et possédant une autre trajectoire sans doute plus enracinée dans la communauté locale et plus tournée vers le marché intérieur. Cependant, celle-ci pourrait difficilement se produire sans l'intervention d'un agent extérieur. Le ministère de l'Agriculture est-il prêt à promouvoir une action collective horizontale représentant un groupe élargi d'agriculteurs avec lequel il devrait partager la définition de l'intérêt général du secteur ? Il s'agirait là d'une rupture avec sa trajectoire et celle des organisations existantes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AKESBI Najib, 1997, « La question des prix et des subventions au Maroc face aux mutations de la politique agricole », *Options Méditerranéennes*, Série B/11 : 81-117.
- AKESBI Najib, GUERRAOUI Driss, 1991, *Enjeux agricoles*, Casablanca, Le Fennec.
- ASHFORD Douglas, 1961, *Political change in Morocco*, Princeton, Princeton University Press.
- BA MOHAMMED Najib, 1996, « Un constitucionalismo ambivalente: pluralismo e ideología unanimita en Marruecos », *Revista Internacional de Sociología (RIS)* 14, Tercera Epoca : 195-212.
- BERGER S., 1975, *Les paysans contre la politique*, Paris, Seuil.
- BERRADA Abdelkader, SAÏD SAADI Mohammed, 1992, «Le grand capital privé marocain », in *Le Maroc actuel. Une modernisation au miroir de la tradition ?*, Paris, Editions du CNRS : 325-391.
- BOUDEBALA Najib, CHRAÏBI Mohamed, PASCON Paul, 1977, « Rapport Zaamoun », *La Question Agraire au Maroc* 2, BESM 133-134 : 49-67.
- BOURDIEU Pierre, 2001, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil (Points).
- BRETON Hubert, 1974, «Élections professionnelles et locales marocaines», *Annuaire de l'Afrique du Nord 1963*, Paris, Éditions du CNRS : 107-118 [1^{re} éd. 1964].
- BRUNET J., 1972, « L'Office national des irrigations au Maroc. Deux ans d'expérience », *Annuaire de l'Afrique du Nord 1962*, Paris, Éditions du CNRS : 249-267 [1^{re} éd. 1963].
- CATUSSE Myriam, 1998, « De la lutte des classes au dialogue social. La recomposition des relations professionnelles au Maroc », *Maghreb-Machrek* 162 : 18-38.
- CHERIFI Rachida, 1988, *Le Makhzen politique au Maroc. Hier et aujourd'hui*, Casablanca, Afrique Orient.
- CLAISSE Alain, 1992, « Le Makhzen aujourd'hui », in J.-C. SANTUCCI (dir.), *Le Maroc actuel. Une modernisation au miroir de la tradition ?*, Paris, Éditions du CNRS : 285-310.
- DESRUDES Thierry, 2004, *Estado y agricultura en Marruecos. Trayectoria de la política agraria y articulación de intereses*, Madrid, MAPYA (Serie Estudios) [sous presse].

- FIKRI Abdelkbir, 1988, *Le Parlement marocain et les finances de l'État*, Casablanca, Afrique Orient.
- GUERRAOUI Driss, 1985, *Agriculture et développement au Maroc*, Casablanca/Paris, Editions Maghrébines/Publisud.
- HAIRY D., PERRAUD D., 1980, *Problèmes d'organisation de l'économie laitière. Interprofessions et politique agro-alimentaire, l'exemple du lait*, fascicule 3, Série Économie et sociologie rurales, Paris, INRA.
- JULIEN Charles-André, 1978, *Le Maroc face aux impérialismes (1415-1956)*, Paris, Ed. Jeune Afrique.
- EL-KHYARI Thami, 1987, *Agriculture au Maroc*, Rabat, OKAD.
- LEVEAU Rémy, 1976, *Le fellah défenseur du Trône*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- LÓPEZ GARCÍA Barnabé, 2000, *Marruecos político. Cuarenta años de procesos electorales (1960-2000)*, Madrid, CIS.
- MARAIS Octave, 1965, « L'élection de la Chambre des Représentants », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1963, T. II, Paris, Éditions du CNRS.
- MARX Karl, 1969, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Éditions Sociales [1^{re} éd. 1875].
- EL-MESMOUDI T., 1993, « L'exercice du pouvoir financier du Parlement », in *Trente années de vie constitutionnelle au Maroc*, Paris, LGDJ : 127-154.
- MOYANO E., 1984, *Corporatismo y agricultura. Asociaciones profesionales y articulación de intereses en la agricultura española*, Madrid, Instituto de Estudios Agrarios, Pesquero y Alimentarios, Serie Estudios.
- MOORE Clement Henry, 1970, *Politics in North Africa: Algeria, Morocco and Tunisia*, Little Brown and Co, Boston.
- NACIRI Mohammed, 1999, « Territoire : contrôler ou développer, le dilemme du pouvoir depuis un siècle », *Maghreb-Machrek* 164, avril-juin : 9-35.
- PASCON Paul, 1980, *Etudes Rurales. Idées et enquêtes sur la campagne marocaine*, Rabat, SMER.
- 1983, *Le Haouz de Marrakech*, t. 1 et t. 2, Tanger, éditions Marocaines et Internationales.
- RIVET D., 1999, *Le Maroc de Lyautey à Mohammed V. Le double visage du Protectorat*, Paris, Denoël.
- SCHMITTER Phillipe, 1979, « Still the century of corporatism? », in *Trends toward corporatism intermediation*, London, Sage: 7-52.
- SWEARINGEN Will D., 1988, *Moroccan Mirages. Agrarian dreams and deceptions*, London, Taurus.
- TOZY Mohammed, 1991, « Représentation/Intercession, les enjeux de pouvoir dans les champs politiques désamorçés au Maroc », in CAMAU M. (dir.), *Changements politiques au Maghreb*, Paris, Éditions du CNRS : 153-168.
- 1999, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses de Sciences politique, FNSP.
- UMA, 1992, *Réalisations et objectifs. Des pages qui reflètent les activités de l'Union, 1983-1990*, Rabat, Ed. Toumi (publié en arabe à l'occasion du trente troisième anniversaire de la création de l'UMA).
- UMT, 1961, « Qui possède la terre au Maroc ? La question paysanne », *Cahiers d'Information Syndicale*, UMT.
- ZARTMAN William, 1964, *Destiny of a dynasty: the search for Institutions in Morocco's developing society*, Columbia, University of South Caroline Press.